

Cercle Solvay (a.s.b.l.)
Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 135
1050 Bruxelles
N° d'entreprise : 410696218
RPM Bruxelles
@cerclesolvay.be

Règlement d'Ordre Intérieur du Cercle Solvay



Titre Ier | Généralités

Article 01. Tel que défini dans les statuts coordonnés du Cercle ; l'Organe d'Administration peut établir un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Celui contient les règlements et Chartes auxquelles s'astreint le Cercle Solvay, ainsi que les règlements des structures intégrées.

§ 1. Le ROI est voté, modifié ou dissous par l'Organe d'Administration aux conditions de l'article 20.

§ 2. Le ROI, à l'exception des règlements des structures intégrées, est disponible sur le site du Cercle Solvay ou à la demande auprès de son secrétariat. Les membres déclarent en avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Titre II | Règlement

Article 02. ///

Titre III | Chartes

Article 03. L'association est dotée d'une Charte de prévention et de lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences, en ce compris les violences sexuelles. Elle délimite les droits et devoirs des personnes impliquées ainsi que les engagements du Cercle et de ses membres. Enfin, cette Charte fixe également un cadre de suivi pour les témoignages et des principes généraux pour leur résolution.

Article 04. L'association est dotée d'une Charte Durabilité qui fixe les engagements du Cercle sur les sujets suivants ; éthique, eco-responsabilité, social et réduction des risques. Elle fixe également les critères pour les choix de partenariats et les collaborations.

Article 05. L'association prévoit une Charte Electorale.

Titre III | Règlements Internes des Structures Intégrées

Article 06. Le Cercle Solvay accueille la section locale à l'ULB de l'association européenne ESTIEM (European Students of Industrial Engineering and Management) ; ESTIEM LG Brussels.

Son règlement interne est établi auprès du Cercle Solvay et sa modification doit être approuvé à la majorité simple de son *board*.

Article 07. Le Cercle Solvay accueille la section locale à l'ULB de l'association internationale Rethinking Economics ; Rethinking Economics Bruxelles - ULB. Son règlement interne est établi auprès du Cercle Solvay et sa modification doit être approuvé à la majorité simple de son *board*.



Règlement présenté à l'approbation de la réunion de l'organe d'administration du 04 novembre 2022.